

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE ET SPORTIVE  
DE MONTCET MONTRACOL VANDEINS  
Siège : 31 rue de la Mairie de Montcet**

**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
Séance du 12 octobre 2017 (Mairie de VANDEINS)**

Sont excusés Mesdames CHARNAY, ROZIER et MANZON et Messieurs MARVIE et MARGUIN.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 15/06/2017. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé par le Comité Syndical.

**Point sur la rentrée scolaire**

78 enfants à MONTCET, 98 à MONTRACOL dont 1 classe de 22 en petite section, 1 de 26 en moyenne section, 1 de 25 avec des moyennes et grandes sections, et 1 de 26 en grande section, 75 à VANDEINS avec 2 classes de CE2-CM1 à 25 et 26 et une classe de CM2 à 24. Soit un total de 251 élèves sur les RPI

Patricia CHAMBARD est la nouvelle EVS pour l'école de Montracol et Agnès MALECKI intervient toujours en tant qu'AVS.

A Vandains une demande de volontaire en service civique a été lancée, le recrutement est organisé par l'inspection académique.

L'absence de Delphine MOINE à la rentrée et la poursuite du congé maladie de Jacqueline ANTHONIOZ ont nécessité l'embauche de 2 agents contractuels. Il a fallu aussi gérer l'absence d'Isabelle KOBLER suite à un accident de voiture pour se rendre sur son lieu de travail.

Quelques problèmes de disciplines ont déjà été signalés sur Vandains, des courriers d'avertissement ont été envoyés à 3 familles.

En outre, le courrier d'un parent suite à l'intervention violente d'une mère envers son fils et l'un de nos agents a conduit le Président à avertir la gendarmerie de Chatillon.

**Subvention à l'association Moussaillons et Cie**

L'assemblée générale de l'association a lieu ce soir. Les dirigeants ont indiqués que le déficit est de 2 866.17€ soit bien inférieur à ce qui était attendu.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de verser une subvention de 3 000€ à l'association Moussaillons et Cie.

Afin de pallier le manque de place à la garderie de Montracol, les bénévoles réfléchissent à une nouvelle répartition des enfants sur les sites de Montcet et Montracol.

**Télétransmission des actes en préfecture**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une homologation de ces dispositifs

Vu les délibérations D018-14 du 2 octobre 2014 et D008-15 du 11 juin 2015

La convention passée entre la Préfecture de l'Ain et le SIVOSS de MONTCET MONTRACOL VANDEINS le 5 novembre 2014 complétée par avenant le 9 septembre 2015 arrive à échéance et doit être modifiée afin d'être prolongée. Le Comité syndical accepte à l'unanimité la proposition d'avenant qui prévoit une prolongation du 5 novembre 2017 au 4 novembre 2018, puis une reconduction tacite d'année en année.

### **Décision modificative n°1/17**

Le Président rappelle que le SIVOSS adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion. Lors des dernières visites médicales des agents, le médecin a préconisé l'usage de bouchons d'oreilles pour l'ensemble des agents et de sièges bas à roulettes pour les 4 agents des écoles à Montracol. 2 sièges ont été mis à l'essai par l'entreprise AZERGO, l'un au restaurant scolaire, l'autre dans les classes. Les agents ont trouvé que cet équipement améliorait leurs conditions de travail.

L'entreprise AZERGO a fourni un devis pour l'achat de 4 sièges pour un montant d 1 350.24€ TTC.

Les délégués acceptent le devis et autorisent le Président à le signer.

Suite aux décisions qui viennent d'être prises, le Président explique qu'il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

Compte	Intitule	Montant budgété	DM	Total
<b>INVESTISSEMENTS DEPENSES</b>				
020	Dépenses imprévues	1000	-1000	0
2184-12	Mobilier école	1000	1400	2400
2188-12	Autres immob corp école	1000	-400	600
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	

Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité la décision modificative n°1/17

### **Tableau des emplois**

Le Président explique qu'en raison de la recherche d'un nouveau poste par la responsable administrative, il y a lieu de modifier le tableau des emplois afin de prévoir le cas échéant le tuilage du poste pendant quelque temps.

Monsieur le Président propose de créer 1 emploi de responsable administratif pour 14 heures hebdomadaires relevant des grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, rédacteur, rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe ou, à défaut, par des contractuels de niveau équivalent,

Le comité syndical accepte les propositions du Président, fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-après à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 et dit que cet emploi est susceptible, le cas échéant, d'être pourvus par voie contractuelle et rémunérés selon la grille indiciaire en vigueur. Il autorise le Président à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

	<b>Nombre</b>	<b>Grade(s) ou cadres d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</b>
<b>Services administratifs</b>		
Responsable administratif	2	Cadre d'emplois des adjoints administratifs, adjoints administratifs principaux 2ème classe et 1ère classe, rédacteurs, rédacteurs principaux 2ème classe et 1ère classe 14 h hebdomadaires
<b>Service sanitaire et social</b>		
ATSEM	2	Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles 1ère classe ou agents contractuels de niveau équivalent 33.66 h hebdomadaires 31.31 h hebdomadaires
<b>Services Techniques</b>		
Agent polyvalent (école, surveillance, ménage)	2	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou agents contractuels de niveau équivalent pour 29.34 h hebdomadaires 29.05 h hebdomadaires
Agent polyvalent (restauration, entretien et surveillance)	2	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou agents contractuels de niveau équivalent pour 28.19 h hebdomadaires 19.59 h hebdomadaires
Agent de restauration et d'entretien	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou agents contractuels de niveau équivalent pour 17.51 h hebdomadaires
Agent d'entretien et de surveillance	5	Cadre d'emplois des adjoints techniques 2ème classe ou agents contractuels de niveau équivalent pour 19.33 h hebdomadaires 15.29 h hebdomadaires 12.50 h hebdomadaires 10.75 h hebdomadaires 8.56 h hebdomadaires

## **Rythmes scolaires**

Eric MEYER CRANCE, directeur de l'école de Montracol, indique que le sujet est à l'ordre du Conseil d'Ecole de la semaine prochaine. S'il est décidé le lancement d'une consultation auprès des parents, c'est le conseil d'école qui pourrait s'en charger.

En maternelle, la semaine de 4.5 jours n'a que des aspects négatifs. Beaucoup de fatigue, il est impossible de décroiser les classes les après-midis. Pour les plus grands le bilan est moins tranché, une matinée de plus est plutôt un point positif pour les enseignements fondamentaux mais les après-midis sont beaucoup trop courts. A Vandeins, le choix a été fait de ne plus faire de récréation en milieu d'après-midi.

Monsieur le Président rappelle que la décision d'un retour ou non à la semaine de 4 jours devra être prise cette fin d'année afin que la réflexion sur l'organisation puisse débuter dès janvier. Il faudrait en profiter pour tout remettre à plat (horaires des écoles, navettes, emploi du temps des agents...). Une commission spécifique devra être créée.

## **TAP**

Christèle BERARDAN indique quelques difficultés pour la mise en place des TAP cette année, il y a moins d'intervenants, les tarifs sont plus élevés.

Un cycle a débuté à Montcet avec Thibaut BOZONNET avec des jeux extérieurs avec 5 enfants inscrits.

Il est envisagé du combat médiéval, de la musique avec la découverte de l'harmonica, de la peinture, des échecs, un cycle prévention et sécurité et peut-être de la boule lyonnaise en fin d'année.

## **Convocation par mail :**

A l'unanimité, le Comité Syndical décide que désormais les convocations seront envoyées aux délégués par mail.

## **Questions diverses**

Christian DUCLOS : quelques travaux urgents sont à prévoir au stade de football. 3 bouches d'égouts sont cassées et sont à changer. La commune de Vandeins s'en occupe. Des cellules d'éclairage sont également à changer, Christian DUCLOS demande un devis à FLATOT. Le changement de la chaudière serait à prévoir sur le prochain budget.

Thierry DRUGUET indique que la réflexion sur le devenir de l'ancien bâtiment mairie se poursuit.

A Montcet et à Montracol, les enseignants souhaiteraient des tracés de cour (tracés routiers, marelle...), ils transmettront des propositions.

Marie-Claude BONTEMPS indique que la bibliothèque a acheté de nouveaux livres sur le thème des émotions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée